



# ÉCOLE DIRECTE - PARENTS – MODE D'EMPLOI

Chers Parents,

**Le carnet de correspondance est cette année totalement dématérialisé. Ainsi, vous pourrez consulter tous les évènements concernant votre enfant par le biais de votre espace Famille École Directe.**

A la fin de cette information pour les nouveaux élèves vous pourrez consulter un tutoriel pour vous guider pas à pas dans toutes les procédures **que vous allez devoir effectuer depuis votre espace Famille École Directe** (cf lien Tuto 1<sup>er</sup> connexion de démarrage en fin de document).

**Attention Elèves et parents ne doivent surtout pas utiliser le même espace :**

- **Les élèves** ont un espace qui leur est dédié (avec leur propre code d'accès) avec toutes les informations qui leur sont utiles (notes, QCM, devoirs, cahier de texte, messagerie carnet de correspondance...)
- **Les parents** auront certaines fonctions supplémentaires comme la facturation, leur propre messagerie, la signature du carnet numérique, et les informations sur leur enfant... qui ne sont accessibles que depuis l'**Espace Famille** (**exclusivement grâce au code d'accès des parents**, ce code étant le même pour toute la scolarité de l'élève).

**Vous devez régulièrement consulter École Directe pour avoir accès aux informations des professeurs, de l'administration et de la Vie scolaire :**

- Les observations de travail et de comportement inscrites par les enseignants ou le personnel du collège...
- Les sanctions avec motifs et dates...

**Les demandes et justifications suivantes devront systématiquement être envoyées sur l'onglet carnet de correspondance, à destination des éducateurs de vie scolaire de votre site de référence :**

- Les absences et retards à justifier sur le carnet numérique
- Vos demandes d'absences exceptionnelles
- Vos demandes de repas exceptionnel à la cantine

Le « carnet de correspondance » numérique est le lien entre les familles et le collège. Attention : les réponses n'étant pas possibles sur cet espace, les familles qui désirent communiquer avec les enseignants sur un sujet particulier devront **utiliser la messagerie École Directe**.

- Toute remarque sur le carnet de correspondance numérique est à titre d'information aux parents et ne demande pas de réponse. Selon les informations transmises, une signature

numérique de votre part pourra être demandée sur votre espace parent. A noter que pour ce faire, vous recevrez un code de vérification par SMS pour éviter que vos enfants ne puissent signer eux-mêmes avec les codes de leurs responsables.

- Les parents reçoivent automatiquement un mail de notification pour toute remarque sur le carnet.
- Il est à noter que les « correspondances » seront visibles par l'élève, sa famille et tous les membres de l'équipe pédagogique.
- Les professeurs vérifieront les signatures numériques des remarques qu'ils ont apposées. Comme pour l'ex carnet papier, les professeurs principaux effectueront le suivi du carnet de correspondance numérique en vérifiant les remarques comportement/travail/oublis et leur signature. Ils en informeront ensuite les CPE à partir de 3 remarques par catégories (4 pour les oublis) dans un même trimestre. Un entretien aura alors lieu entre le CPE et l'élève, avec éventuellement son professeur principal et/ou ses parents si nécessaire.

### Concernant l'emploi du temps :



**Ce dernier pourra être ponctuellement modifié par le collègue.** Ces modifications peuvent :

- être prévues et visibles sur Ecole Directe (jusqu'à la veille) avec un emploi du temps mis à jour, et l'information pourra être relayée par la vie scolaire sur le temps de classe.
- être de dernière minute : vous serez alors avertis par un message sur Ecole directe.



**Les demandes de sorties des élèves demi-pensionnaires sur le temps du midi n'engendreront pas de remboursement du prix du repas.**

- Il est à noter que les passages en salle de repos seront aussi notifiés sur Ecole directe dans l'onglet « Vie scolaire »

Afin de vous guider au mieux dans la 1<sup>ère</sup> étape de connexion, veuillez consulter le tutoriel suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=vhf0ITzwNYk>

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la vie scolaire qui vous aidera si besoin.

L'équipe de Vie Scolaire